



Commission des dynamiques territoriales

60520 - Subventions diverses

Proposition d'attribution de quatre subventions au titre des financements de projets locaux dans le cadre du contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Rapport n° CP/2017/163

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

En application du contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2016 approuvé par la Commission Permanente du Conseil Départemental lors de sa réunion du 4 Avril 2016, le Département du Bas-Rhin s'est engagé à participer au financement de quatre projets, relatifs à la mise en accessibilité de différents équipements et bâtiments communaux, inscrits dans l'annexe financière du contrat de territoire.

Dans le cadre des contrats de territoire de la 2^{ème} génération, le montant de l'aide départementale est négocié sur la base du guide de référence en application de la délibération du Conseil Général n° CG/2012/59 du 22 octobre 2012. Le guide de référence offre un cadre propice à la négociation de tous les projets inscrits dans le contrat et dresse par domaine d'intervention une liste indicative d'opération d'intérêt local, ainsi qu'une liste d'opérations exclues par principe de toute aide départementale.

Les travaux programmés par les Communes consistent à mettre en conformité les bâtiments et terrains accessibles au public. Les travaux sont divers et variés (mise aux normes sanitaires, accès, cheminement, etc...). Seuls les travaux d'accessibilité directement liés au bâtiment ou à l'équipement sont éligibles.

Les dossiers proposés à la décision de la Commission Permanente sont conformes à la programmation prévue au contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

1) Commune de Bischheim :

La demande concerne la mise en accessibilité de huit équipements communaux :

- Ecoles primaires et maternelles
- Locaux pour les associations
- Centre de loisirs
- Gymnases
- Centre culturel

Coût total H.T. de l'opération : 86 400 €

Montant éligible de l'opération : 86 400 €

Taux d'intervention : 17,36 %

Aide prévue du Département inscrite au contrat de territoire: 15 000 €

Montant proposé de subvention : 15 000 €

2) Commune de Hoenheim :

La demande concerne la mise en accessibilité de quatre équipements communaux :

- Ecole élémentaire Bouchesèche
- Ecole maternelle du Ried
- Halte-garderie

- Tennis club

Coût total H.T. de l'opération : 248 840 €

Montant éligible HT de l'opération : 237 540 €

Taux d'intervention : 13,77 %

Aide prévue du Département inscrite au contrat de territoire: 32 716 €

Montant proposé de subvention : 32 716 €

3) Commune de Mundolsheim :

La demande concerne la mise en accessibilité de huit équipements communaux :

- Halte-garderie
- Centre de loisirs
- Groupe scolaire
- Gymnase
- Centre culturel
- Maison de la Famille
- Ecole de Musique
- Club house de l'aire de pétanque

Coût total H.T. de l'opération : 106 167 €

Montant éligible HT de l'opération : 95 667 €

Taux d'intervention : 20,91 %

Aide prévue du Département inscrite au contrat de territoire : 20 000 €

Montant proposé de subvention : 20 000 €

4) Commune de Wolfisheim :

La demande concerne la mise en accessibilité de l'école maternelle et de la halte-garderie.

Coût total H.T. de l'opération : 18 405 €

Montant éligible HT de l'opération : 14 105 €

Taux d'intervention : 80 %

Aide prévue du Département inscrite au contrat de territoire : 11 284 €

Montant proposé de subvention : 11 284 €

Les quatre Communes ont transmis des premières factures de ces travaux, mandatées avant le 31 décembre 2016.

Les propositions ont été soumises pour avis à la Commission du Territoire d'action de l'Eurométropole du 23 mars 2017. Les propositions ont recueilli un avis favorable.

Les crédits de paiement nécessaires seraient imputés sur l'autorisation de programme «P 2016 CTEMS DIVERS EQUIPEMENTS COMMUNAUX», dont la situation est donnée ci-dessous :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
CTEMS 2016/2	P 2016 CTEMS DIVERS EQUIPEMENTS COMMUNAUX	79 000 €	79 000 €	79 000 €

Il est précisé que le présent dispositif d'aide se fonde sur l'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales s'agissant d'opérations conduites sous la maîtrise d'ouvrage des communes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre des financements de projets locaux dans le cadre du contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- attribution d'une subvention de 15 000 € à la Commune de Bischheim pour la mise en accessibilité de huit équipements communaux ;

- attribution d'une subvention de 32 716 € à la Commune de Hoenheim pour la mise en accessibilité de quatre équipements communaux ;

- attribution d'une subvention de 20 000 € à la Commune de Mundolsheim pour la mise en accessibilité de huit équipements communaux ;

- attribution d'une subvention de 11 284 € à la Commune de Wolfisheim pour la mise en accessibilité de deux équipements communaux.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,



Frédéric BIERRY